## Annexe 3 – Liste des pièces à fournir

Le Chef de file doit systématiquement fournir :

* une convention de partenariat formelle, signée par l’ensemble de ses partenaires extracommunautaires (ou une lettre d’engagement provisoire),
* un engagement sur l’honneur attestant de l’absence de conflits d’intérêt (signé par ses partenaires extracommunautaires)

Ainsi que les pièces suivantes :

**Demandeurs privés**

* Dossier de demande de l’aide intégralement complété, signé, daté et cacheté
* Descriptif technique ou scientifique du projet le cas échéant
* Autorisations préalables au titre des codes de l’environnement, de la santé publique et de l’urbanisme le cas échéant
* Statuts
* Attestations d’enregistrement (à la préfecture ou registre du commerce)/ extrait de K-bis/ certificat d’immatriculation indiquant le N° SIRET
* Composition du Conseil d’Administration, du Bureau ou du Directoire
* Document attestant la capacité du représentant légal
* RIB
* Attestations de régularité fiscale et sociale
* Document attestant de l'engagement de chaque co-financeur public (délibérations et/ou arrêtés attributifs) et privé (attestation)
* Dernière liasse fiscale complète de l’année écoulée (concerne les opérateurs économiques pour lesquels son établissement est obligatoire)
* Compte de résultat et bilan du dernier exercice clos (pour les entreprises ne fournissant pas la liasse fiscale)
* Budget prévisionnel de l’année en cours
* Attestation d’Assurance du porteur couvrant les responsabilités et risques liés à l’opération,
* Habilitations, agréments et/ou certifications liées à la nature de l’opération,
* Lettres de mission et curriculum vitae des personnels mobilisés sur l’opération ainsi que convention collective et accord d’entreprise le cas échéant
* **Pour les entreprises appartenant à un groupe** : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffre d’affaire, bilan des entreprises du groupe
* **Pour les associations :** Copie de la publication au JO et Rapport d’activité du dernier exercice clos.

**Demandeurs publics**

* Dossier de demande de l’aide intégralement complété, signé, daté et cacheté
* Descriptif technique ou scientifique du projet le cas échéant
* Autorisations préalables au titre des codes de l’environnement, de la santé publique et de l’urbanisme le cas échéant
* Composition de l’organe délibérant pour les collectivités territoriales
* Délibération de l'organe compétent approuvant l’opération et le plan de financement prévisionnel
* Document attestant la capacité du représentant légal (le cas échéant, notamment pour les établissements publics)
* RIB ou référence du compte à la paierie
* Document attestant de l'engagement de chaque co-financeur public (délibérations et/ou arrêtés attributifs) et privé (attestation)
* Compte d’exploitation et bilan du dernier exercice clos (compte administratif pour les collectivités)
* Budget primitif (le cas échéant budget supplémentaire et décisions modificatives) de l’année en cours
* Attestation d’Assurance du porteur couvrant les responsabilités et risques liées à l’opération
* Habilitations, agréments et/ou certifications liés à la nature de l’opération
* Lettres de mission et curriculum vitae des personnels mobilisés sur l’opération.

**En cas de travaux ou d’acquisitions immobilières**

* Fiche de renseignement sur le Maître d’Ouvrage
* Déclaration sur l’honneur du recours ou non à la défiscalisation pour financer le projet
* Justificatif de libre disposition du foncier
* Acte de propriété du foncier ou document signé par le propriétaire autorisant la réalisation de l’opération
* Autorisations et permis requis
* En cas d’acquisition immobilière : Avis du service des domaines ou d’un expert qualifié indépendant certifiant la valeur du bien au prix du marché.

**En cas d’acquisitions financées par crédit-bail**

* Le projet de contrat de crédit-bail, l’échéancier des loyers distinguant le coût net et les frais dérivés, le RIB du crédit-bailleur, l’identité et la fonction du représentant du crédit-bailleur qui sera bénéficiaire de l’aide et signera la convention d’attribution de l’aide.

**Dans le cadre d’une procédure de marché public**

* Preuves de la mise en concurrence (Publication de l’avis de mise en concurrence au BOAMP, JOUE, etc., ou autre selon les seuils en vigueur)
* Cahier des charges du marché et règlement de la consultation
* Rapport d’analyse des offres et Procès-Verbal de la commission ayant validé la sélection des offres
* Notifications de rejet ou d’attribution et Actes d’engagement des attributaires (et avenants éventuels)
* Publication de l’avis d’attribution conformément à la règlementation en vigueur.